

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre
04.13.31.94.80

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : Convention d'occupation temporaire par la Société du Canal de Provence, de parcelles privées du Département situées sur la commune de Marignane.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP), souhaite rénover des conduites d'eau potable situées sous les parcelles privées départementales, cadastrées section BW n°12, 59 et 62 sur la commune de Marignane.

Les travaux prévus consistent en une rénovation de conduite dont l'emplacement est matérialisé par une partie hachurée sur le plan ci-annexé. La durée des travaux est prévue pour un mois.

Cette intervention nécessite la signature d'une convention d'occupation temporaire de parcelles privées entre le Département et la SCP, dont le projet est annexé au présent rapport.

Cette occupation est consentie à titre gratuit pour la durée des travaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL